



## Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 26 mars 2018

Sainte-Croix, le 19 mars 2018 MUN/SC/si

---

### TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES .....	2
2. NATURALISATION .....	2
3. RC 254 SAINTE-CROIX/VUITEBOEUF .....	2
4. COMMISSION VENTES ET ACHATS DE TERRAINS ET URBANISME.....	3
5. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET EXPROPRIATION DU CHEMIN DU PLATON.....	3
6. ARTICLE DE PRESSE 24HEURES ET EMISSION DE LA RTS "MISE AU POINT" .....	3
7. CONSULTATION FEDERALE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE 2030/2035.....	3
8. ENGAGEMENT TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE.....	3
9. SOCIETE COOPERATIVE DES REMONTEES MECANQUES DU BALCON DU JURA .....	4
10. RESTAURANT DU MONT DE BAULMES.....	4
11. PROJET FORMATION EN MECANIQUE D'ART FEMA .....	4
12. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. THIERRY LUTHRINGER CONCERNANT LES RETARDS DES TRAINS TRAVYS .....	4

## 1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Marius Comanescu, en qualité d'employé polyvalent au secteur des travaux et responsable de la piscine avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018;
- Mme Noémie Augsburgers, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2018;
- Mme Lendrita Shala, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2018;
- M. Mathis Rapin, en qualité d'apprenti agent de propreté, avec effet au 2 août 2018.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

## 2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- trois demandes de naturalisation cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse, dont les origines sont italienne, espagnole et bosniaque;
- quatre demandes de naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération, dont les origines sont roumaine, colombienne et brésilienne;
- une demande d'acquisition du droit de cité vaudois pour les confédérés.

## 3. RC 254 Sainte-Croix/Vuiteboeuf

Nous vous communiquons ci-après les informations reçues le 3 janvier 2018 de Mme la Cheffe du Département des infrastructures et ressources humaines, Nuria Gorrite, faisant suite à nos diverses demandes effectuées depuis quelques années.

"Projet d'amélioration de la RC 254 entre le lieu-dit Le Château et le Grand Contour

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,

Donnant suite à votre lettre du 21 juin 2017, j'ai le plaisir de vous apporter les réponses suivantes. Comme indiqué précédemment, depuis fin 2015 et jusqu'à ce jour, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a analysé pas moins de 26 variantes de tracé et d'aménagement, selon une méthode de choix multicritères. Au terme de cette analyse, décision a été prise de poursuivre les études avec la variante retenue, à savoir celle comportant une voirie à 6.50 m, une voie de dépassement alternée et la création d'un tunnel court sous le lieu-dit Le Château. Il s'agit de la variante tenant compte de vos préférences, reçues par courrier postal, et qui m'a été présentée récemment.

Un appel d'offres sera publié début 2018 pour rechercher des ingénieurs qui poursuivront les études de la variante retenue.

La DGMR vous tiendra informés de l'avancement du projet. Dans l'intervalle, elle reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Recevez, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma parfaite considération.

La Cheffe du département  
Nuria Gorrite "

#### **4. Commission ventes et achats de terrains et urbanisme**

Une délégation municipale a rencontré la commission le mardi 13 mars 2018 afin de présenter les projets d'urbanisme en cours, soit le schéma directeur des circulations, la révision du PGA, le PPA de la Gare et le MPGA de la Gare pour la salle de gym.

#### **5. Travaux d'infrastructures et expropriation du chemin du Platon**

La Municipalité a soumis à l'enquête publique du 3 février 2018 au 4 mars 2018 les travaux d'infrastructures, d'aménagement et d'élargissement du chemin du Platon ainsi que les expropriations liées à ce projet. Cette publication n'a pas suscité de remarque ou d'opposition auprès du greffe municipal.

#### **6. Article de presse 24Heures et émission de la RTS "Mise au point"**

La Municipalité a écrit un courrier au Chef du Département de la santé et de l'action sociale, M. Pierre-Yves Maillart, demandant des explications aux propos dégradants tenus par M. Antonello Spagnolo, Chef de la section aide sociale et insertion du SPAS, dans un article du quotidien 24Heures du 6 mars 2018. Un courrier a également été adressé à M. Gilles Marchand, Directeur général de la SSR, pour les images et commentaires diffusés lors de l'émission "Mise au point" du 11 mars 2018 sur Sainte-Croix.

#### **7. Consultation fédérale sur le projet d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/2035**

Dans le cadre de la consultation en cours sur le message relatif à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35, nous vous faisons parvenir ci-dessous la prise de position du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (ci-après RVAJ) que partage la Municipalité de Sainte-Croix. Ce réseau associatif regroupe les principales villes de l'Arc jurassien des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. En sont membres les communes de Bienne, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier, Tramelan, Tavannes, Delémont, Porrentruy, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Travers, Grandson, Le Chenit, Orbe, Sainte-Croix et Yverdon-les-Bains.

"Dans le cadre de la consultation en cours, le RVAJ se détermine en faveur d'une variante d'au moins 11,5 milliards comprenant impérativement les projets-clés défendus par la Suisse occidentale (CTSO). Nous insistons particulièrement sur le fait que la répartition territoriale doit être équitable et solidaire entre les différentes régions. Ainsi, 40% des investissements doivent légitimement revenir à la Suisse occidentale qui représente 40% des habitants, des emplois, de la superficie géographique et du réseau ferré. Or, ce ratio de 40% n'est pas respecté ni dans la variante à 7 milliards (ratio de 25%), ni dans celle à 11,5 milliards (ratio de 21%).

Nous constatons en outre que l'étape d'aménagement 2035 fige la planification sur les 10 à 15 prochaines années. Or, l'effort de rattrapage entamé par la Suisse occidentale avec la modification de loi fédérale sur le développement ferroviaire (LDIF/ZEBG) ainsi qu'avec l'étape d'aménagement 2025 n'est de loin pas terminé. Une répartition inférieure à 40% des investissements aggraverait encore ce retard et renforcerait le déséquilibre national dans le développement des infrastructures, ce qui n'est pas acceptable. Le RVAJ demande donc que l'équilibre soit rétabli en faveur de la Suisse occidentale dans la version du message qui sera finalement retenue."

#### **8. Engagement Travailleur social de proximité**

La Municipalité a reçu le 22 décembre 2017 une convention de financement de la part du Service de la santé publique, pour le lancement d'un projet de prévention à Sainte-Croix du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019. La convention stipule que la Commune doit engager le collaborateur pour cette durée et que le Service de la santé publique attribue un montant fixe pour le financement de la mesure.

La procédure d'engagement est en cours pour pouvoir commencer cette activité dans les meilleurs délais.

## **9. Société coopérative des remontées mécaniques du Balcon du Jura**

La saison 2017-2018 s'est très bien déroulée avec un bon enneigement. Le lancement de l'abonnement "T'es Royé" a été un succès avec 2'700 abonnements vendus. Une nouvelle campagne est en cours pour la prochaine saison avec la mise en vente de 2'000 abonnements d'ici la fin du mois de mars. Le contingent est presque épuisé.

## **10. Restaurant du Mont de Baulmes**

La Municipalité – dans sa séance du 4 décembre 2017 – a retenu la candidature de Mme Fabienne Estoppey pour l'exploitation du Chalet du Mont-de-Baulmes. Le début de l'activité a été fixé au 1<sup>er</sup> mai prochain, nous lui souhaitons plein succès pour ses activités.

## **11. Projet Formation en mécanique d'art FEMA**

Pour rappel, la Formation en Mécanique d'Art établit un pont entre l'art et la technologie de la Mécanique. Son objectif est le maintien et la transmission des traditions dans les métiers de la Mécanique d'Art en s'appuyant sur le savoir-faire unique et la culture artisanale de la région de Sainte-Croix. Elle soutient également le projet de son inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. Unique en son genre, elle sera une référence pour la transmission de savoir-faire aux personnes de tous horizons, désireuses de concevoir et de conserver des œuvres d'art mécanique.

Un cours pilote sera mis en place du 9 juillet au 3 août 2018 afin d'appréhender ce métier, de cadrer ce savoir faire et d'en déterminer les caractéristiques. Cette formation succincte est destinée aux personnes désirant acquérir une connaissance de base en mécanique d'art. Pour faciliter son accès et son organisation ce cours est limité à 160h, divisé en 4 semaines de 40h, et ne nécessite pas de connaissances en usinage mécanique. Les artisans locaux seront en charge de cette transmission. Chaque étudiant sera formé au savoir-faire de base en mécanique d'art, aux outils spécifiques et aux technologies connexes. Les principaux sujets de la mécanique d'art tels que les boîtes à musique, les automates d'art, les oiseaux chanteurs, l'horlogerie artisanale, la conservation d'objet y seront traités.

L'étape suivante devrait permettre de proposer une formation en mécanique d'art qui sera une spécialisation technique à un métier de base proche de la mécanique de précision et/ou de l'art appliqué de (1600h); durée comparable à une formation professionnelle certifiant et assurant la relève des mécaniciens d'art. Les artisans locaux travailleront dans ce cas en collaboration avec des enseignants titulaires de diplômes suisses de Hautes Ecoles.

## **12. Réponse à l'interpellation de M. Thierry Luthringer concernant les retards des trains Travys**

La Municipalité a reçu un rapport de Travys qui a été remis à M. Luthringer. Nous vous faisons part ici des conclusions, le document est à disposition auprès du Bureau du Conseil communal si vous désirez en prendre connaissance dans son intégralité.

"La ponctualité sur la ligne Yverdon-Ste-Croix est un enjeu quotidien pour TRAVYS. Afin d'améliorer la situation difficile connue notamment au cours du second semestre 2017, plusieurs mesures ont déjà été prises, d'autres sont encore en cours d'élaboration. La situation peut être considérée comme globalement satisfaisante à partir du changement d'horaire de décembre 2018, même si elle n'est pas encore optimale, notamment pour certains trains à l'heure de pointe. L'amélioration de la situation à long terme ne peut être que la conséquence d'une somme de petites mesures. Les équipes TRAVYS travaillent quotidiennement sur le sujet et nous tiendrons informé ses clients et commanditaires des améliorations apportées."

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

**Distribution :**

Pierre-Alain	GERBER	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphanie	BASSI	Secrétaire du Conseil communal
Rachel	GUEISSAZ	Secrétaire suppléante du Conseil communal
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal

Membres du Conseil communal